



Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU NORD



Dossier de presse

ELECTION PRESIDENTIELLE 22 AVRIL ET 6 MAI 2012



Sommaire

1. Chiffres clés de l'élection présidentielle dans le département du Nord
2. Résultats des précédentes élections présidentielles (2007, 2002 et 1995) dans le département du Nord
3. Taux de participation aux précédentes élections présidentielles dans le département du Nord
4. Liste des communes du département du Nord de plus de 9 000 habitants
5. Liste des candidats à l'élection présidentielle
6. Modalités de vote par procuration
7. Calendrier de l'élection présidentielle

Annexe – Dossier de presse du ministère de l'Intérieur

Contact presse :

Préfecture du Nord
Service régional de la communication interministérielle
Tél : 03 20 30 52 50 – Télécopie : 03 20 30 56 82
Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

CHIFFRES CLES DE L'ELECTION PRESIDENTIELLE DANS LE DEPARTEMENT DU NORD

1 808 784 électeurs sont inscrits au 29 février 2012 sur les listes électorales dans le département du Nord, dont près de la moitié dans l'arrondissement de Lille.

Arrondissement	Nombre d'inscrits
Avesnes-sur-Helpe	164 489
Cambrai	119 552
Douai	178 507
Dunkerque	285 747
Lille	818 222
Valenciennes	242 267

40 000 000 bulletins de vote ont été commandés **pour le premier tour** de l'élection présidentielle du 22 avril 2012, à l'imprimerie Léonce Desprez de Ruitz (62) retenue dans le cadre d'un appel d'offre européen.

Près de **19 670 000 professions de foi** seront livrées par les candidats pour le premier tour.

Pour le **second tour**, **8 000 000 bulletins de vote** seront imprimés et près de **3 940 000 professions de foi** seront livrées.

Les **travaux de mise sous pli** sont assurés la société Arvato Services implantée à Noyelles-sous-Lens (62) retenue après mise en concurrence des titulaires d'un accord-cadre qui lie les services de la préfecture du Nord à quatre sociétés pour l'ensemble de ces travaux de mise sous pli jusque 2014.

Au total, ce sont **plus de 71 600 000 documents** qui seront manipulées dans le cadre de la mise sous pli et de l'approvisionnement des bureaux de vote du département.

La distribution des plis sera assurée par La Poste.

Dans le cadre de son action visant à promouvoir un développement durable, l'Etat, responsable du marché pour l'achat des enveloppes de scrutin dans lesquelles les électeurs glissent leur bulletin, a souhaité utiliser du papier recyclé. Les films (enveloppes transparentes) utilisés pour envoyer aux électeurs les professions de foi et les bulletins des candidats sont également recyclables.

Par ailleurs, pour bénéficier du remboursement de l'Etat, les professions de foi des candidats doivent avoir été imprimées sur du papier de qualité écologique, c'est à dire prenant en compte les objectifs de recyclage et/ou de gestion durable des forêts. Le remboursement ne sera ainsi accordé que pour des documents produits à partir de papier contenant au moins 50 % de fibres recyclées ou bénéficiant d'une certification internationale de gestion durable des forêts.

**Résultats de l'élection présidentielle 2007
Département du Nord**

1^{er} tour

Inscrits :	1 776 070	% Inscrits
Votants :	1 435 410	80,82
Exprimés :	1 414 740	98,56

Candidat	Voix	% Exp.
BESANCENOT	73 520	5,20
BUFFET	43 735	3,09
SCHIVARDI	3 439	0,24
BAYROU	221 217	15,64
BOVE	15 149	1,07
VOYNET	20 501	1,45
DE VILLIERS	24 034	1,70
ROYAL	351 223	24,83
NIHOUS	22 192	1,57
LE PEN	195 624	13,83
LAGUILLER	29 563	2,09
SARKOZY	414 543	29,30

2^{ème} tour

Inscrits :	1 776 605	% Inscrits
Votants :	1 456 277	81,97
Exprimés :	1 394 185	95,74

Candidat	Voix	% Exp.
SARKOZY	721 506	51,75
ROYAL	672 679	48,25

**Résultats de l'élection présidentielle 2002
Département du Nord**

1^{er} tour

Inscrits : 1 721 305 % Inscrits
 votants : 1 224 271 71,12
 Exprimés : 1 184 196 68,80

Candidat	Voix	% Exp.
MEGRET	30 415	2,57
LEPAGE	16 528	1,40
GLUCKSTEIN	5 631	0,48
BAYROU	78 071	6,59
CHIRAC	209 977	17,73
LE PEN	230 015	19,42
TAUBIRA	15 119	1,28
SAINT-JOSSE	41 881	3,54
MAMERE	56 414	4,76
JOSPIN	199 036	16,81
BOUTIN	12 232	1,03
HUE	57 639	4,87
CHEVENEMENT	54 733	4,62
MADÉLIN	40 684	3,44
LAGUILLER	85 680	7,24
BESANCENOT	50 141	4,23

2^{ème} tour

Inscrits : 1 721 146 % Inscrits
 votants : 1 337 068 77,68
 Exprimés : 1 263 436 73,41

Candidat	Voix	% Exp.
CHIRAC	989 046	78,28
LE PEN	274 390	21,72

**Résultats de l'élection présidentielle 1995
Département du Nord**

1^{er} tour

Inscrits :	1 677 860	% Inscrits
Votants :	1 337 941	9,74
Exprimés :	1 302 287	7,62

Candidat	Voix	% Exp.
DE VILLIERS	52 639	4,04
LE PEN	236 740	18,18
CHIRAC	219 457	16,85
LAGUILLER	73 270	5,63
CHEMINADE	3 145	0,24
JOSPIN	302 492	23,23
VOYNET	30 965	2,38
BALLADUR	228 281	17,53
HUE	155 298	11,93

2^{ème} tour

Inscrits :	1 677 826	% Inscrits
Votants :	1 324 204	8,92
Exprimés :	1 237 625	3,76

Candidat	Voix	% Exp.
JOSPIN	664 574	53,70
CHIRAC	573 051	46,30

**Taux de participation aux précédentes élections présidentielles
Département du Nord**

Elections présidentielles	2007	2002	1995	1988	1981
1^{er} tour	80,82 %	71,12 %	79,74 %	83,21 %	85,13 %
2^{ème} tour	81,97 %	77,68 %	78,92 %	84,79 %	88,22 %

Liste des communes du département du Nord de plus de 9 000 habitants

COMMUNES	Pop 2012	Arrondissement
AVESNES-SUR-HELPE (chef lieu d'arrondissement)	4 991	Avesnes-sur-Helpe
JEUMONT	9 936	Avesnes-sur-Helpe
FOURMIES	13 010	Avesnes-sur-Helpe
HAUTMONT	14 569	Avesnes-sur-Helpe
MAUBEUGE	31 970	Avesnes-sur-Helpe
CAUDRY	14 107	Cambrai
CAMBRAI	32 518	Cambrai
ANICHE	10 079	Douai
SOMAIN	12 334	Douai
SIN-LE-NOBLE	16 345	Douai
DOUAI	42 461	Douai
GRAVELINES	11 499	Dunkerque
BAILLEUL	13 989	Dunkerque
GRANDE-SYNTHÉ	20 901	Dunkerque
HAZEBROUCK	21 721	Dunkerque
COUDEKERQUE-BRANCHE	22 588	Dunkerque
DUNKERQUE	92 923	Dunkerque
LEERS	9 191	Lille
ANNOEULLIN	9 735	Lille
MARQUETTE-LEZ-LILLE	9 753	Lille
WAMBRECHIES	9 786	Lille
BONDUES	9 897	Lille
NEUVILLE-EN-FERRAIN	9 953	Lille
SAINT-ANDRÉ-LEZ-LILLE	10 834	Lille
SECLIN	12 436	Lille
COMINES	12 493	Lille
RONCQ	12 730	Lille
LYS-LEZ-LANNOY	12 922	Lille
WATTIGNIES	12 963	Lille
MOUVAUX	13 242	Lille
HAUBOURDIN	14 393	Lille
FACHES-THUMESNIL	16 928	Lille
HEM	17 150	Lille
RONCHIN	18 256	Lille
WASQUEHAL	19 187	Lille
HALLUIN	20 125	Lille
CROIX	21 195	Lille
LOOS	21 739	Lille
MONS-EN-BAROEUL	21 958	Lille
MADELEINE (LA)	22 174	Lille
ARMENTIERES	25 089	Lille
LAMBERSART	28 310	Lille
MARCQ-EN-BAROEUL	38 819	Lille
WATTRELOS	41 750	Lille
VILLENEUVE D ASCQ	63 844	Lille
TOURCOING	92 389	Lille
ROUBAIX	95 028	Lille

LILLE	226 827	Lille
ESCAUDAIN	9 133	Valenciennes
CONDE-SUR-L ESCAUT	9 720	Valenciennes
DOUCHY-LES-MINES	10 187	Valenciennes
VIEUX-CONDE	10 529	Valenciennes
SAINT-SAULVE	11 059	Valenciennes
MARLY	11 983	Valenciennes
BRUAY-SUR-L' ESCAUT	12 238	Valenciennes
RAISMES	12 996	Valenciennes
ANZIN	13 646	Valenciennes
SAINT AMAND LES EAUX	16 732	Valenciennes
DENAIN	20 157	Valenciennes
VALENCIENNES	42 649	Valenciennes

Liste des candidats à l'élection présidentielle

Le 19 mars 2012, en application de l'article 3 de la loi du 6 novembre 1962 relative à l'élection du Président de la République au suffrage universel, le Conseil constitutionnel a arrêté la liste des candidats à l'élection présidentielle (publication au Journal Officiel du 20 mars 2012).

A cette fin, il a enregistré et contrôlé les présentations (« parrainages ») reçues entre le 22 février et le 16 mars (à 18 h) et procédé aux vérifications légales.

Conformément à la règle, l'ordre dans lequel apparaissent les noms sur cette liste a été tiré au sort.

La liste arrêtée est la suivante :

- Eva JOLY
- Marine LE PEN
- Nicolas SARKOZY
- Jean-Luc MÉLENCHON
- Philippe POUTOU
- Nathalie ARTHAUD
- Jacques CHEMINADE
- François BAYROU
- Nicolas DUPONT-AIGNAN
- François HOLLANDE

Les résultats du scrutin présidentiel seront donnés dans le même ordre que la liste des candidats.

Modalités de vote par procuration

Vous êtes absent(e) le jour du vote ? Il n'est pas possible de voter par correspondance ou par internet. En revanche, vous pouvez voter par procuration.

En cas d'absence, vous pouvez choisir un autre électeur pour voter à votre place (votre mandataire). Celui-ci doit être inscrit sur les listes électorales de la même commune que vous, mais pas nécessairement dans le même bureau de vote.

L'établissement de votre procuration est gratuit.

Vous devez vous présenter devant l'une des autorités suivantes :

- le juge du tribunal d'instance de votre lieu de résidence ou de votre lieu de travail (ou le greffier en chef de ce tribunal)
- un officier de police judiciaire habilité (commissariat de police ou brigade de gendarmerie) de votre lieu de résidence ou de votre lieu de travail.

Vous devrez fournir un justificatif d'identité (carte d'identité, passeport) et remplir un formulaire où sont précisées des informations sur le mandataire (nom, prénom, adresse, date et lieu de naissance). Ce formulaire inclut une attestation sur l'honneur mentionnant le motif de l'empêchement (obligation professionnelle, raison de santé, formation, vacances).

Le jour du scrutin, votre mandataire se présentera à votre bureau de vote, muni de la procuration et d'une pièce justifiant de son identité. Il votera alors en votre nom.

Soyez prévoyant : effectuez vos démarches le plus tôt possible !

Possibles à tout moment de l'année, les démarches pour établir votre procuration doivent être effectuées le plus tôt possible pour tenir compte des délais d'acheminement et de traitement en mairie. En principe, une procuration peut être établie jusqu'à la veille du scrutin, mais le mandataire risque alors de ne pas pouvoir voter si la commune ne l'a pas reçue à temps.

Plus d'information sur le vote par procuration sur le site de la préfecture du Nord
<http://www.nord.gouv.fr/>

Calendrier

Dates	Nature de l'opération
Vendredi 24 février	Parution du décret de convocation des électeurs et ouverture du délai pour la présentation des candidats Envoi des formulaires de présentation des candidats
Vendredi 16 mars à 18 heures	Date limite de réception des présentations des candidats par le Conseil constitutionnel
Vendredi 30 mars	Date limite d'installation de la commission locale de contrôle
Vendredi 6 avril	Date limite de publication de la liste des candidats arrêtée par le Conseil constitutionnel au Journal Officiel
Lundi 9 avril à zéro heure	Ouverture de la campagne électorale pour le premier tour
Mardi 10 avril à 12 heures	Date limite de dépôt des déclarations à envoyer aux électeurs auprès du représentant de l'État
Mercredi 18 avril	Date limite d'envoi par la commission locale de contrôle des déclarations et des bulletins de vote aux électeurs et des bulletins de vote aux maires
Samedi 21 avril à zéro heure	Clôture de la campagne électorale pour le premier tour
Dimanche 22 avril	PREMIER TOUR DE SCRUTIN
Lundi 23 avril à minuit	Délai limite de clôture des travaux des commissions de recensement des votes
Mercredi 25 avril à 20 heures	Délai limite de proclamation des résultats du premier tour par le Conseil constitutionnel
Jeudi 26 avril à minuit	Date limite de retrait éventuel des candidats
Vendredi 27 avril	Publication au Journal Officiel du nom des deux candidats habilités à se présenter au second tour Ouverture de la campagne électorale pour le second tour
Lundi 30 avril à 12 heures	Date limite de dépôt des déclarations à envoyer aux électeurs auprès du représentant de l'État

Jeudi 3 mai	Date limite d'envoi par la commission locale de contrôle des déclarations et des bulletins de vote aux électeurs et des bulletins de vote aux maires
Samedi 5 mai à zéro heure	Clôture de la campagne électorale pour le second tour
Dimanche 6 mai	SECOND TOUR DE SCRUTIN
Lundi 7 mai minuit	Délai limite de clôture des travaux de la commission de recensement des votes
Mercredi 16 mai	Date limite pour la proclamation des résultats du second tour par le Conseil constitutionnel
Jeudi 17 mai	Date limite de publication des résultats au Journal Officiel